

DESTINATAIRES :

- Les Présidents de clubs
- Les délégués de secteurs non présidents

Le 5 février 2018

COMMISSION ET RENCONTRES DE JEUX 2018

I - ROLE DE LA COMMISSION DES JEUX

La commission est sous la responsabilité du référent Pierre DALLA-COSTA :

- définit l'organisation des différentes rencontres,
- se réunit avec le club qui reçoit pour lui préciser l'organisation,
- est représentée, par deux à cinq membres (selon les demandes formulées par Pierre Dalla-Costa) au niveau des tables d'inscription et du contrôle des résultats aux côtés du club organisateur,
- bénéficie, selon le règlement intérieur 2015, de la prise en charge par le club accueillant des repas des organisateurs de la Fédération Départementale (responsables de tables et arbitre) et ce dans un maximum de 3 repas.

Le montant des inscriptions aux jeux sont à régler à la Fédération. Seul le montant des repas peut éventuellement être fait au nom du club organisateur.

II - RESPONSABLES DES ACTIVITES

Le référent des Jeux est Pierre Dalla-Costa.

Le président de GM-FD 40 est membre de droit dans les commissions.

- ♦ **Pétanque** :
Norbert Gratia - Yves Larronde - Jean-Louis Castera
- ♦ **Belote et tarot** :
Claude-Henri Doreau, Claude et Norbert Gratia, Jean-Louis Castéra, Liliane Juzanx, Nicole Banos
- ♦ **Quilles de six** :
Claude-Henri Doreau, Claude et Norbert Gratia, Jean-Louis Castéra
- ♦ **Responsables des lots et trophées** : Gérard Boissel

III – CALENDRIER

Pétanque

1 ^{ère} présélection	14 mars 2018	14 H	Magescq
2 ^{ème} présélection	4 avril 2018	14 H	Saubion
3 ^{ème} présélection	25 avril 2018	14 H	Campagne
Concours départemental	15 juin 2018	9 H	Souprosse
Concours régional	29 juin 2018		Saint-Ciers-d'Abzac
Challenge CAREM (mixte)	19 septembre 2018	9 H	Saint-Martin-d'Oney
<i>Championnat national</i>	25 au 28 septembre 2018		Port Barcarès (66)

Quilles départementales

13 juin 2018 10 H Sainte-Colombe

Belote

Concours départemental	10 octobre 2018	14 H	Carcen-Ponson
Rencontre régionale	17 octobre 2018		Saint-Perdon

Tarot

1 ^{ère} rencontre	7 mars 2018	14 H	Caupenne
2 ^{ème} rencontre	3 octobre 2018	14 H	Saint-Sever

IV - REGLEMENTS

Les règlements de **Générations Mouvement - Fédération des Landes** sont appliqués : ils seront affichés lors de la rencontre et sont à la disposition des présidents qui en feront la demande au secrétariat de la Fédération (ils sont consultables également sur le site http://landes.generations-mouvement.org/reglements_des_concours_de_jeux)

➤ **pour la belote**

Les rencontres départementale et régionale se font à la mêlée.

➤ **pour la pétanque**

Les équipes féminines qui ont participé aux présélections seront automatiquement qualifiées pour le championnat départemental féminin.

➤ **pour les quilles**

La compétition est réservée aux adhérents de 50 ans et plus à l'exception de la catégorie féminine. Dans chaque équipe un seul joueur peut avoir entre 50 et 60 ans.

Déroulement :

La commission se réserve le droit de modifier ces règlements suivant les circonstances le jour même et l'annoncera au début des compétitions.

V - ORGANISATION

Le club organisateur se réunit avec la commission jeux dans les semaines précédant la rencontre pour définir l'organisation. Il a la responsabilité de contacter la presse et les autorités locales pour venir à la remise des prix.

VI - DROITS D'INSCRIPTION

Les montants appliqués en 2017 ont été reconduits pour l'année 2018.

- **Présélections départementales de pétanque :** 4 € par adhérent et par présélection
- **Sélections départementales de quilles - belote - tarot :** 4 € par adhérent

Toute inscription arrivant après le délai prescrit ne sera pas prise en considération.

VII - MODALITES D'INSCRIPTION

Le pointage des équipes et la distribution des badges :

- pour les présélections de pétanque, la belote et le tarot : **dès 13 H**
- pour la pétanque départementale : **de 8 H à 8 H 45**
- pour les quilles : **de 9 H à 9 H 45.**

Les jeux débiteront impérativement :

- à **9 H** pour la pétanque départementale,
- à **14 H précises** pour les présélections de pétanque, la belote et le tarot,
- à **10 H** pour les quilles.

Les joueurs en retard pour la belote et le tarot ne pourront pas jouer ; pour la pétanque et les quilles, il sera appliqué les pénalités réglementaires.

Pour les triplettes de pétanque et de quilles les membres **doivent être du même club.**

Pour toutes les rencontres de pétanque, les joueurs de l'équipe devront présenter une carte d'adhésion du même club signée, à jour de la cotisation. Ils doivent obligatoirement résider dans les Landes.

Il sera toléré, avant la compétition, un remplaçant par équipe qui n'a pas joué dans les sélections précédentes.

A la fin des présélections de pétanque, les équipes sélectionnées devront confirmer leur participation à la rencontre départementale.

Rencontres régionales : Les joueurs paient leur déplacement, leur repas et leur inscription (*prise en charge par les clubs qui le souhaitent*).

NB : National de pétanque : du 25 au 28 septembre 2018 à Port Barcarès (66).

Les formulaires d'inscription pour le national de pétanque seront remis directement aux joueurs concernés.

VIII - RECOMPENSES

Pour les quatre disciplines - pétanque - quilles - belote - tarot, les récompenses seront attribuées sous forme de trophées et médailles ainsi que des produits du terroir et bouteilles.

A chaque finale départementale, le trophée est remis en jeu.

Il est demandé aux équipes ayant gagné les trophées de les retourner à la **fédération 15 jours** avant la compétition.

Le club qui a gagné 3 fois garde le trophée.

IX - MATERIEL

Le matériel prêté par la fédération départementale **sera récupéré à l'issue de la rencontre.**

X - DIVERS

■ D'autres rencontres peuvent être organisées (bridge, scrabble, dame et autres) par des clubs volontaires qui auront le soutien de la commission.

*Gérard BOISSEL
Et la commission jeux*